

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 641-1**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance ordinaire, tenue le 04 avril 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement 641-1 intitulé : « **RÈGLEMENT 641-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 641 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE VALCOURT** »

QUE ce règlement est actuellement déposé sur le site internet et au bureau de l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 05 avril 2022.

M^e Lydia Laquerre
Greffière
